



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE **À LA CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 1er AVRIL 2016**

Madame la Présidente,
Mesdames, messieurs,

Sont inscrits à l'ordre du jour de cette commission paritaire nationale l'annexe III du projet de circulaire relative à la gestion des ouvriers d'état cuisiniers et leurs avancements.

Le SNAPATSI rappelle que les ouvriers cuisiniers subissent un moratoire sur leurs recrutements et de ce fait la déflation de leurs effectifs. De plus, depuis 2010 leur bordereau de salaire est gelé. A ce jour, la ministre de la fonction publique n'a pas répondu à notre fédération qui demande le dégel des salaires des ouvriers d'état au regard du dégel de point d'indice annoncé pour les fonctionnaires le 17 mars dernier.

Le SNAPATSI rappelle que l'ensemble du projet de circulaire de gestion aurait déjà du être voté par la CPN depuis 2014.

Le SNAPATSI a souhaité, malgré les contraintes de temps imposées par l'administration, amender ce projet de circulaire qui nous a été présenté en 2 temps. Les objectifs du SNAPATSI sont de permettre à nos collègues ouvriers cuisiniers de bénéficier de dispositions de gestion de leur carrière et d'avancement les plus favorables.

Pour rappel, le SNAPATSI a voté seul la partie I car le SNIPAT avait préféré ne pas siéger et quitter une énième fois la salle.

Le SNAPATSI a ainsi déjà obtenu :

- ***la prise en compte de l'inaptitude médicale à la fonction de cuisinier dans les changements de profession***
- ***la mobilité dans tous les périmètres du ministère de l'Intérieur et dans toutes les professions***
- ***l'inscription de la formation qualifiante pour l'accès au hors groupe***
- ***le paiement des heures supplémentaires dans toutes les directions d'emploi***
- ***la rémunération continue des ouvriers cuisiniers chef d'équipe temporaire faisant fonction de chef d'équipe permanent***

Aujourd'hui, les membres de la CPN vont devoir se prononcer sur la date des essais professionnels, le mode de réalisation et la durée de validité des épreuves de ces essais, ainsi que sur les fiches professionnelles incluant les modalités d'avancements dans les différents groupes pour la branche 2 spécialité "cuisinier" des ouvriers d'Etat du Ministère de l'Intérieur.

Cette deuxième partie de la circulaire va enfin permettre aux ouvriers cuisiniers de se voir proposer dans le cadre de leurs modalités d'avancements, un essai professionnel d'accès aux groupes VI et VII.

En plus des amendements que le SNAPATSI a déjà obtenu dans le projet présenté ce jour, le SNAPATSI réitère les demandes suivantes :

- ***La durée de validité des essais professionnels de cinq ans pour les lauréats***
- ***La validation des essais sur l'exercice 2016 avec des nominations à effet rétroactif au 1er janvier***
- ***L'intégration de la notion de management dans la circulaire afin que les OC puissent bénéficier des modules de formations en adéquation avec leur fonction et leur responsabilité***
- ***L'ouverture de l'accès au groupe HCB dans la fiche professionnelle branche 2 "Cuisinier"***

Enfin le SNAPATSI dénonce les faibles volumes d'avancement avec seulement six postes au groupe VI, huit postes aux groupes VI et hors groupe et trois postes au titre de l'ancienneté sur le plan national.

Le SNAPATSI veillera, durant nos échanges, à ce que les ouvriers d'Etat cuisiniers puissent enfin être défendus et puissent comme les autres corps de la Police Nationale, bénéficier de perspectives de carrière tant qu'ils seront présents en qualité de personnels d'encadrement des services de restauration dans les effectifs de la Police Nationale.

Le SNAPATSI demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Les représentants du personnel